

Berne, 12 décembre 2023

## Communiqué de presse

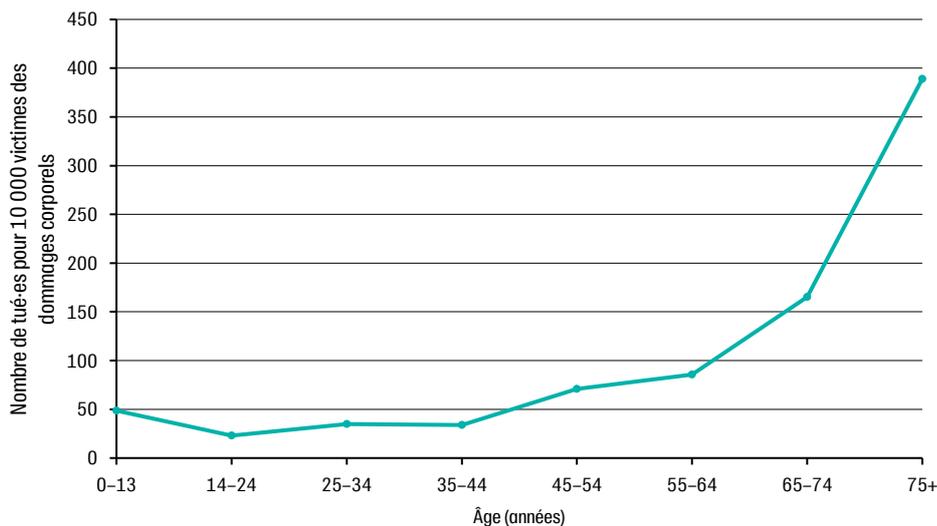
Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/médias

# Sécurité des cyclistes âgé·es

## Dès 75 ans, risque dix fois plus grand de mourir d'un accident

À vélo, qu'il soit motorisé ou non, les accidents sont particulièrement lourds de conséquences pour les personnes âgées. Les chiffres sont éloquentes: à partir de 75 ans, les cyclistes subissent dix fois plus souvent des blessures mortelles que ceux de moins de 45 ans. D'une manière générale, les cyclistes d'un certain âge ont un fort surrisque d'accident grave par kilomètre parcouru. Une nouvelle analyse du BPA montre que des mesures de prévention ciblées sont nécessaires pour rendre les déplacements à vélo classique ou électrique plus sûrs. Celles-ci profitent en fin de compte à l'ensemble des cyclistes, quel que soit leur âge.

Lorsque les personnes d'un certain âge circulant à vélo motorisé ou non ont un accident, elles courent un risque accru de blessures graves ou mortelles: à partir de 75 ans, un·e cycliste sur 25 blessé·es dans un accident de la route décède des suites de ses blessures. La proportion est de 1 sur 250 chez les moins de 45 ans. Une nouvelle [analyse du BPA](#) (uniquement disponible en allemand) montre que, pour les cyclistes de 75 ans et plus, les blessures sont dix fois plus souvent mortelles. D'ailleurs, le risque pour les cyclistes de perdre la vie dans un accident de vélo classique ou électrique grimpe plus fortement dès le milieu de la cinquantaine.



*Illustration: Létalité (nombre de tués pour 10 000 personnes victimes de dommages corporels) des cyclistes motorisé·es et non motorisé·es selon leur âge, Ø 2012-2022*

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

De même, par rapport au nombre de kilomètres parcourus, le risque d'accident grave augmente avec l'âge. Il est en outre bien plus élevé à vélo électrique qu'à vélo non motorisé. Par kilomètre parcouru, les cyclistes motorisés de 75 ans et plus subissent deux fois plus d'accidents graves que ceux âgés de 65 à 74 ans.

### **Nécessité de prendre des mesures de prévention ciblées**

Comme les personnes d'un certain âge sont plus vulnérables physiquement, il est d'autant plus important d'engager des mesures ciblées. Le BPA poursuit une approche globale à cet égard: il agit à la fois au niveau des infrastructures, de la technologie des véhicules et des usager-ères de la route.

Les infrastructures cyclables devraient être continues et lisibles, c'est-à-dire qu'elles devraient présenter aussi peu d'interruptions que possible et induire intuitivement le comportement correct des cyclistes. Le BPA demande par ailleurs l'introduction du 30 km/h partout où la sécurité routière l'exige à l'intérieur des localités. En effet, la baisse des vitesses pratiquées entraîne des blessures moins graves en cas d'accident. Les voitures équipées d'une aide au freinage d'urgence détectant les vélos, électriques ou non, contribuent à éviter les collisions ou à en atténuer les conséquences. De tels systèmes avancés, qui reconnaissent mieux les usager-ères de la mobilité douce, seront obligatoires pour tous les nouveaux types de véhicules à partir de 2024 et pour l'ensemble des voitures de tourisme neuves dès 2026.

### **Comment les cyclistes âgé-es peuvent contribuer à leur propre sécurité**

Lors de l'achat d'un vélo motorisé ou non, le BPA recommande de choisir un modèle adapté et d'opter pour un bon équipement. Par exemple, un système antiblocage des roues (ABS) augmente la stabilité du vélo électrique en cas de freinage d'urgence. En plus de l'éclairage, des vêtements clairs ou de couleur vive, un gilet de sécurité et des éléments réfléchissants rendent les cyclistes plus visibles. Le BPA recommande par ailleurs de porter systématiquement un casque à vélo.

Une autre mesure importante pour éviter les accidents consiste à adopter une conduite défensive et à anticiper. C'est pourquoi le BPA forme des spécialistes certifiés qui proposeront à leur tour des cours de circulation à vélo électrique mettant l'accent sur la sécurité. Ces cours facultatifs permettent de maîtriser les techniques de conduite et les manœuvres difficiles, tout en renforçant la prise de conscience des dangers.